

**DELIBERATION N° 2025-16**

**SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**DU GRAND ETABLISSEMENT  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**DU 12 JUIN 2025**

**Objet : Commission Initiatives Etudiantes du 4 juin 2025**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;  
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,  
Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,  
Vu la délibération n° 2024-06 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,  
Vu la délibération n° 2023-36 du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur relative au règlement intérieur de la Commission Initiatives Etudiantes,

Entendu l'exposé de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,

**Adopte** les propositions de la Commission « Initiatives Etudiantes » du 4 juin 2025 comme annexées à la présente délibération.

Membres en exercice: 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Fait à Nice, le 12 juin 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-16

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 19/06/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 18/06/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

*En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI



Commission du 04 Juin 2025

	Association	Thématique	Description du projet	Budget global	Montant demandé	Avis de la Commission IE	Validation de l'avis de la commission par le CAc	Montant accordé		
								Montant accordé	Versement 75% du montant accordé ou 100%	versement 25% restants accordés sous condition
1	BDE Droit et Science Politique Nice	Vie de Campus	<p align="center"><b>Congrès de l'ARES</b></p> <p>L'objectif est que le BDE Droit Nice puisse se rendre au Congrès organisé par la Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales, afin de prendre part à l'Assemblée Générale ainsi qu'aux ateliers de formation et à la finale du Concours d'Eloquence National.</p>	467,94 €	200,00 €	<p align="center"><b>Avis Favorable</b></p> <p>Conforme au forfait établi dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum. Deux étudiant.e.s présent.e.s = 200,00 €.</p>		<b>200,00 €</b>		
2	Corporation des Carabins Niçois (C2N)	Vie de Campus	<p align="center"><b>Congrès Journées Etudiantes de Printemps (JEP) de l'ANEMF</b></p> <p>Participer aux Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de l'Association Nationale des Etudiant.e.s en Médecine de France. Echanger, prendre des positions communes sur les études de médecine et faire leur portage. Relayer la parole des étudiant.e.s niçois.es, et leur retourner les informations du Congrès.</p>	851,32 €	500,00 €	<p align="center"><b>Avis Favorable</b></p> <p>Conforme au forfait établi dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum. Cinq étudiant.e.s présent.e.s = 500,00 €.</p>		<b>500,00 €</b>		
3	Corpo STAPS Nice	Vie de Campus	<p align="center"><b>Conseil d'Administration de l'ANESTAPS</b></p> <p>Administrer la structure de l'ANESTAPS afin de prendre part aux décisions concernant notre filière et de représenter les étudiant.e.s de STAPS Nice. Être formé.e sur les différentes thématiques que nous pouvons être amené à traiter.</p>	571,69 €	200,00 €	<p align="center"><b>Avis Favorable</b></p> <p>Conforme au forfait établi dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum. Deux étudiant.e.s présent.e.s = 200,00 €.</p>		<b>200,00 €</b>		

Commission du 04 Juin 2025

4	HUMANICE	Vie de Campus	<p><b>22<sup>ème</sup> Meeting Régional Européen des Etudiant.e.s en Médecine en Lituanie</b></p> <p>Formations sur les thèmes de la Santé et de Solidarité avec des étudiant.e.s des différentes en Médecine provenant de tout le continent européen.</p>	608,69 €	100,00 €	<p><b>Avis Favorable</b></p> <p>Conforme au forfait établi dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum.</p> <p>Un étudiant.e.présent.e = 100,00 €.</p>		<b>100,00 €</b>		
5	HUMANICE	Vie de Campus	<p><b>Congrès Journées Etudiantes de Printemps (JEP) de l'ANEMF</b></p> <p>Les objectifs de ce Congrès étaient de former les étudiant.e.s (associatifs, élu.e.s ou autres) sur les différentes thématiques qui les concernent. De discuter des positions de l'ANEMF face aux enjeux d'actualité. Ainsi que d'échanger avec le réseau TEES, ce qui a permis de nombreux partages entre les filières de santé.</p>	170,26 €	100,00 €	<p><b>Avis Favorable</b></p> <p>Conforme au forfait établi dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum.</p> <p>Un étudiant.e.présent.e = 100,00 €.</p>		<b>100,00 €</b>		
<b>Total</b>				<b>2 201,96 €</b>	<b>1 100,00 €</b>			<b>900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>